

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [ianolsen-cssd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/aa3f40db39594896544e49e9>

Date d'obtention : 2025-03-24 19:06:17

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1 Sensibilisation et prévention, 2 Signalement anonyme et sécurisé, 3 Intervention rapide, 4 Soutien aux victimes, 5 Conséquences pour les auteurs, 6 Suivi et prévention continue

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Malgré les particularités de chacune des situations, la trousse SEXTO peut très bien s'appliquer à chacune d'entre elles. Il suffit de bien suivre les étapes élaborer pour chacun des différent scénario. La collaboration des personnes impliqués demeure un enjeu crucial au succès de des situations présentées. De plus, les mises en situation permettent d'illustrer les différentes réalités du partage non consensuel d'images intimes et les interventions appropriées à chacune d'entre elles.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto dépend du contexte, mais en général, l'intervention rapide et la gestion de la diffusion des images est souvent la plus complexe. Une fois qu'une image intime est partagée, il devient difficile d'en stopper complètement la circulation. Il faut agir très vite pour demander la suppression des images et limiter leur propagation. Il est crucial de protéger l'anonymat de la victime et du plaignant tout en prenant des mesures efficaces. La gestion des témoignages et des preuves peut être délicate, notamment si plusieurs personnes sont impliquées. La coordination rapide entre les groupes intervenants demeure un défi de taille. La victime peut ressentir de la honte ou de la peur, ce qui peut rendre difficile sa prise en charge. L'auteur du partage peut nier les faits ou minimiser son geste, compliquant la prise de décision.